

Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 18 décembre 2019 à Saint André les Alpes

FORMATION PLENIERE

Membres du comité syndical présents :

- Jean-Marie PAUTRAT, Allons
- François TANZY, Angles
- Antoine FAURE et Jean-Pierre CIOFI, Aups
- Françoise DEBON, Patrick PELISSIER, Bargème
- Johanna LOCATELLI, Blieux
- Jean-Paul GOLÉ, Robert GUES, Castellane
- Marie-France DURANDO, Comps /Artuby
- Hervé PHILIBERT, Ginasservis
- Alain ROUX, Anita DELAUNAY, Gréoux les bains
- Annick BATTESTI, Jean-Noël STARK, La Bastide
- Bernard PRAYAL, Robert RICARD, La Garde
- Raymonde CARLETTI, La Martre
- Armand FERRANDO, Christine NEURY, La Palud sur Verdon
- Jean-Paul ROUX, Le Bourguet
- Noël GIRAUD, Peyroules
- Jacques ESPITALIER, Quinson
- Maxime AUDIBERT, Rougon
- Gilles PRIN-ABEIL, Roumoules
- David CERATO, André LAUGIER BAIN RAVEL, St André les Alpes
- Paul CORBIER, St Julien du Verdon
- Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier
- Nicole MOULIN, Ste Croix du Verdon
- Bernard CLAP, Trigance
- Bernard MAGNAN, Valensole
- Jean-Marie GARRON, Jacques AVANIAN, Artignosc sur Verdon
- Marie-Claude BUFFE, Marie-José MORA, Beauvezer
- Marc MAGAUD, la Mure-Argens
- Jean-Marie MORIN, La Roque-Esclapon
- Robert MARTARANO, Lambruisse
- Gilbert BURLE, Montmeyan
- Francette ANDREU, Seillans
- Jean-Marie SGARAVIZZI, Thorame-Haute
- Laurent ROUX, Villars-Colmars
- Roger MASSE, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
- Eliane BARREILLE, Jean BACCI, Conseil régional Sud Provence Alpes côte d'Azur
- Alain BARALE, Dracénie Provence Verdon Agglomération
- Gilles MEGIS, Durance Luberon Verdon agglomération
- Philippe POULEAU, Provence Alpes Agglomération
- Patrick VINCENTELLI, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
- Michèle BIZOT-GASTALDI, Jean MAZZOLI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de Lumière

1. Approbation du compte rendu de la séance du 30 octobre 2019 aux Salles sur Verdon

2. Débat d'orientations budgétaires 2020

Sur la base du rapport d'orientations budgétaires joint à la convocation et disponible sur le site internet www.parcduverdon.fr, les membres du comité syndical ont débattu et procédé au choix des grandes orientations, issues des travaux des commissions thématiques et de la formation GEMAPI réunies à l'automne, et qui permettront de préparer le programme d'actions 2020 et le budget primitif du Syndicat mixte et de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels.

3. Cotisations statutaires 2020 des collectivités adhérentes au syndicat mixte du Parc du Verdon

Les membres du comité syndical ont validé les cotisations statutaires 2020 fixées dans les statuts et qui s'établissent ainsi :

- Conseil régional : **979 481 €**
- Conseils départementaux : **104 582 € chacun**
- Communes adhérentes à l'objet Parc : **3,80 €/ an / habitant** (base population DGF 2019)
- Communes adhérentes à l'objet SAGE : **0,20 €/ an / habitant** (base population DGF 2019)
- Communes adhérentes aux 2 objets : **4 €/ an / habitant** (base population DGF 2019)
- EPCI adhérent à l'objet Parc : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population est inférieure ou égale à 20 000 habitants (base population DGF 2019) et **1 000 €** pour les EPCI dont la population est supérieure à 20 000 habitants (base population DGF 2019).
- EPCI adhérent à l'objet SAGE : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population est inférieure ou égale à 20 000 habitants (base population DGF 2019) et **1 000 €** pour les EPCI dont la population est supérieure à 20 000 habitants (base population DGF 2019).
- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population est inférieure ou égale à 25 000 habitants : **2 000 €** (Digne les bains)
- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population est supérieure à 25 000 habitants : **5 000 €** (Draguignan)
- Dotation de l'Etat de 124 000 € sous forme de subvention du programme d'actions

4. Vote du budget GEMAPI 2020

Sur proposition de la formation GEMAPI réunie le 27 novembre dernier, les membres du comité syndical ont approuvé le budget annexe 2020 GEMAPI qui se synthétise ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2020	1 010 125.00	1 010 125.00
Résultat de fonctionnement reporté	0	0
Total section de fonctionnement	1 010 125.00	1 010 125.00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2020	238 000.00	238 000.00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0	0
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0
Total section d'investissement	238 000.00	238 000.00

BUDGET TOTAL	1 248 125.00	1 248 125.00
---------------------	---------------------	---------------------

5. Modification du tableau des effectifs

Les membres du comité syndical ont approuvé les modifications du tableau des effectifs qui suivent :

- Modification des missions affectées à certains emplois des pôles « eaux et milieux aquatiques », « développement économique » et « patrimoine naturel »
- Création des 5 postes pour la mise en place de l'équipe technique de gestion et d'entretien des milieux aquatiques » nécessaires à l'intégration des 5 agents contractuels du SIVU d'entretien des berges du Verdon au syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2020,
- Transformation d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe en principal de 1^{ère} classe
- Modification des missions d'un poste d'attaché « Chargé de mission « haut débit » en gestionnaire marchés publics/juriste
- Création d'un emploi de chef de secteur écocardes – chargé de gestion des projets de réduction des déchets pour une durée de 20 mois
- Autorisation de recruter à titre temporaire un emploi non permanent d'écogarde - technicien naturaliste zones humides sur 10 mois

6. Création d'une annexe au règlement interne de l'équipe concernant le fonctionnement de l'équipe de gestion des milieux aquatiques

Les membres du comité syndical ont validé l'annexe au règlement interne portant sur des évolutions liées l'intégration de l'équipe d'entretien de rivière en termes d'horaires, d'encadrement hiérarchique, etc à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

A Moustiers Sainte Marie, le 31 décembre 2019

Le Président
Bernard CLAP

